

Règlement du concours

« Imaginez le futur logo de la Ville de Fonbeauzard

Article 1 - Objet du concours

La Ville de Fonbeauzard organise un concours ouvert aux habitants afin de concevoir le futur logo officiel de la commune.

Ce concours a pour objectif d'associer les citoyens à la création d'une identité visuelle moderne, représentative des valeurs et de l'image de Fonbeauzard.

Le logo retenu sera destiné à être utilisé sur l'ensemble des supports de communication de la commune (documents administratifs, site internet, réseaux sociaux, affiches, signalétique, publications, événements, etc.).

Article 2 – Conditions de participation

Le concours est gratuit. Il est ouvert à toute personne physique résidant à Fonbeauzard.

Les mineurs peuvent participer sous réserve d'une autorisation parentale.

Les membres du jury ainsi que les élus et les agents municipaux ne peuvent prendre part au concours.

Article 3 – Thématique

Le logo proposé devra représenter les valeurs de la commune, notamment :

- le cadre de vie ;
- la nature ;
- l'esprit village ;
- le dynamisme ;
- la convivialité ;
- la vie associative ;
- une commune tournée vers l'avenir.

Il ne s'agit pas d'une obligation de représenter tous ces éléments, mais devront pouvoir être ressentis à travers la proposition.

Article 4 – Caractéristique du logo

Le logo devra :

- être une création originale ;
- être libre de tout droit ;
- ne jamais avoir été publié ou utilisé auparavant ;
- être facilement identifiable ;
- être lisible à toutes les tailles ;

- fonctionner en couleur comme en noir et blanc ;
- être exploitable sur tous types de supports (papier, numérique, signalétique...).

Les propositions générées totalement par intelligence artificielle ne sont pas autorisées.

L'utilisation ponctuelle d'outils numériques (Canva, Illustrator, etc.) reste possible dès lors que la création demeure une œuvre originale du participant.

Article 5 – Modalités de participation

Chaque participant peut proposer jusqu'à 3 créations maximum.

Le dossier devra comprendre :

- le logo en couleur ;
- une version noir et blanc ;
- une courte note expliquant la démarche créative (facultatif mais recommandé).

Les fichiers seront transmis en PDF haute résolution.

Le lauréat devra ensuite fournir les fichiers sources (AI, SVG, EPS ou équivalent vectoriel).

Article 6 – Calendrier

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- ouverture des candidatures : à compléter ;
- clôture des candidatures : à compléter ;
- présélection : à compléter ;
- vote citoyen : à compléter ;
- annonce du lauréat : à compléter.

La commune se réserve le droit de modifier ces dates si nécessaire.

Article 8 – Vote citoyen

Les projets finalistes seront soumis au vote des habitants. Le vote citoyen représentera 50 % de la note finale. Les 50 % restants seront attribués par le jury.

La Ville reste souveraine dans le choix du logo retenu.

Article 9 – Récompense

Le lauréat sera mis à l'honneur par la Ville de Fonbeauzard.

Il recevra :

- une distinction officielle lors d'une cérémonie ou d'un événement municipal (à définir) ;
- un tirage encadré de son logo (ou une récompense définie par la commune).

Aucune contrepartie financière n'est prévue.

Article 10 – Propriété intellectuelle

Le participant garantit être l'auteur exclusif de son projet.

Il garantit que celui-ci :

- ne porte atteinte à aucun droit de propriété intellectuelle ;
- n'utilise aucun élément protégé sans autorisation.

En participant au concours, le lauréat accepte de céder gratuitement à la Ville de Fonbeauzard, à titre exclusif et définitif, l'ensemble des droits patrimoniaux sur le logo retenu.

Cette cession comprend notamment :

- le droit de reproduction ;
- le droit de représentation ;
- le droit d'adaptation ;
- le droit de modification ;
- le droit de diffusion,

Pour tous supports connus ou à venir, sans limitation de durée ni de territoire.

La Ville pourra, si nécessaire, faire évoluer le logo retenu afin de répondre à ses contraintes de communication.

Article 11 – Responsabilité

La Ville ne pourra être tenue responsable :

- d'une perte de dossier ;
- d'un problème informatique ;
- d'un retard d'envoi ;
- ou de tout autre événement indépendant de sa volonté.

Article 12 – Protection des données personnelles

Les données recueillies sont uniquement destinées à la gestion du concours.

Elles seront traitées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données.

Article 13 – Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Toute participation non conforme pourra être écartée.

La Ville se réserve le droit d'annuler, de modifier ou de reporter le concours si les circonstances l'exigent.

ANNEXE 1 – CONSEILS AUX PARTICIPANTS

Le futur logo devra pouvoir être utilisé sur :

- les courriers officiels ;
- les véhicules municipaux ;
- les panneaux de communication ;
- les réseaux sociaux ;
- le site internet ;
- les publications municipales ;
- les objets promotionnels ;
- les événements organisés par la commune.

Il est donc recommandé de privilégier un design simple, lisible, intemporel et facilement reconnaissable.

ANNEXE 2 – FORMULAIRE DE PARTICIPATION

Concours « Imaginez le futur logo de la Ville de Fonbeauzard »

INFORMATIONS DU PARTICIPANT

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

.....

Code postal : 31140

Commune : Fonbeauzard

Téléphone :

Adresse e-mail :

PRÉSENTATION DE LA CRÉATION

Titre ou nom de votre proposition (facultatif) :

.....

.....

En quelques lignes, expliquez votre démarche créative :

.....

.....

.....

.....

.....

DOCUMENTS FOURNIS

Merci de cocher les éléments transmis :

☐ Logo en couleur

☐ Version noir et blanc

☐ Fichier PDF

☐ Note explicative (facultative)

(Les fichiers vectoriels (AI, SVG, EPS...) ne seront demandés qu'au lauréat.)

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

déclare sur l'honneur que :

- ☐ Je suis l'auteur unique de la création proposée.
- ☐ Ma création est entièrement originale.
- ☐ Elle n'a jamais été publiée ni exploitée.
- ☐ Elle ne porte atteinte à aucun droit de propriété intellectuelle appartenant à un tiers.
- ☐ J'ai pris connaissance du règlement du concours et j'en accepte l'intégralité des dispositions.
- ☐ Si ma proposition est retenue, j'accepte de céder gratuitement à la Ville de Fonbeauzard les droits patrimoniaux permettant son exploitation conformément au règlement.

AUTORISATION PARENTALE

(À compléter uniquement pour les participants mineurs.)

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Agissant en qualité de :

☐ Père

☐ Mère

☐ Représentant légal

Autorise :

Nom de l'enfant :

à participer au concours organisé par la Ville de Fonbeauzard.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et en accepter les dispositions.

Signature du représentant légal :

Fait à

Le / /

Signature :

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

Les informations recueillies dans ce formulaire sont destinées exclusivement à l'organisation et au suivi du concours « Imaginez le futur logo de la Ville de Fonbeauzard ».

Les données collectées ne seront utilisées à aucune autre fin et seront conservées uniquement pendant la durée nécessaire à la gestion du concours.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition concernant vos données personnelles.

Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter :

Ville de Fonbeauzard
Place de la Mairie
31140 Fonbeauzard

ou par courriel à :

communication@ville-fonbeauzard.fr

SIGNATURE DU PARTICIPANT

Je certifie l'exactitude des renseignements fournis dans ce formulaire.

Fait à :

Le : / /

Signature :